

## CHAPITRE 1

### PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DE LA NAVIGATION AERIENNE 'ENNA'

#### 1.1. Introduction

Dans le cadre de la préparation de notre mémoire de fin d'études, un stage a été effectué au sein de l'Etablissement National de la Navigation Aérienne (E.N.N.A.) et plus précisément au niveau du Département de la Circulation Aérienne (D.C.A).

#### 1.2. Présentation de l'établissement d'accueil « l'ENNA »

L'ENNA est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) dont la charge est d'assurer le service public de la sécurité de la navigation aérienne.

Placé sous la tutelle du Ministère des Transports, il a pour mission principale d'assurer le service de la sécurité de la navigation aérienne dans l'espace aérien algérien pour le compte et au nom de l'Etat algérien ainsi que la mise en œuvre de la politique nationale dans le domaine de la sécurité de la navigation aérienne en coordination avec les autorités concernées et les institutions intéressées. De plus, Il est chargé du contrôle et du suivi des appareils en vol ainsi que de la sécurité aérienne.

L'E.N.N.A collabore avec des institutions nationales et internationales dans le cadre du développement des projets liés à la navigation aérienne :

- Le Ministère des Transports ;
- L'Université Saad Dahlab /Département d'Aéronautique de Blida (DAB) ;
- L'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) ;
- L'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) ;
- L'Organisation Européenne pour la Sécurité de la Navigation Aérienne (EUROCONTROL) ;
- L'Ecole Nationale de l'Aviation Civile de Toulouse (ENAC).

#### 1.3. Historique

Depuis l'indépendance, cinq (05) organismes ont été chargés de la gestion, de l'exploitation et du développement de la navigation aérienne en Algérie .Il s'agit de :

- L'Organisation de Gestion et de Sécurité Aéronautique (OGSA) ;
- L'Office de la Navigation Aérienne et de la Météorologie (ONAM) ;
- L'Etablissement National pour l'Exploitation Météorologique et Aéronautique (ENEMA) ;
- L'Entreprise Nationale d'Exploitation et de Sécurité Aéronautique par abréviation (ENESA) ;
- L'Etablissement National de la Navigation Aérienne (ENNA).

➤ **De 1962 à 1968 :**

L'ensemble des services d'Exploitation de l'Aviation Civile en Algérie a été géré par l'Organisation de Gestion et de Sécurité Aéronautique (OGSA), organisme Algéro-Français.

➤ **Le 1<sup>er</sup> Janvier 1968 :**

L'Organisation de Gestion et de Sécurité Aéronautique (OGSA) a été remplacée par l'Office de la Navigation Aérienne et de la Météorologie (ONAM).

➤ **De 1969 à 1991 :**

En 1969, l'Office de la Navigation Aérienne et de la Météorologie (ONAM) a été remplacé par l'Etablissement National pour l'Exploitation Météorologique et Aéronautique (ENEMA) lequel a géré la navigation aérienne jusqu'à 1983.

En 1975, les activités de météorologie ont été transférées à l'Office National de la Météorologie créé le 29 Avril 1975, sous forme d'Etablissement Public à caractère administratif.

Dans le cadre du **décret n<sup>o</sup>83-311 du 7 mai 1983**, l'Etablissement National pour l'Exploitation Météorologique et Aéronautique (**ENEMA**) a pris la dénomination de « Entreprise Nationale d'Exploitation et de Sécurité Aéronautique » par abréviation (ENESA) et désignée comme une entreprise nationale à caractère économique, conformément aux principes de l'organisation socialiste des entreprises à caractère économique et aux dispositions de l'ordonnance n<sup>o</sup>71-74 du 16 novembre 1971 relative à la gestion socialiste des entreprises et les textes pris pour son application.

A sa dernière restructuration, par **décret n<sup>o</sup>91-149 du 18 mai 1991** portant réaménagement des statuts de l'Entreprise Nationale d'Exploitation et Sécurité Aéronautique, celle-ci a pris une dénomination nouvelle « Etablissement National de la Navigation Aérienne (ENNA)» et les prérogatives de l'établissement ont été actualisées dans le cadre de la mise en œuvre de la loi concernant l'autorité financière des entreprises.

L'ENNA, Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC), sous tutelle du Ministère des Transports, est dirigé par un Directeur Général et administré par un Conseil d'Administration.

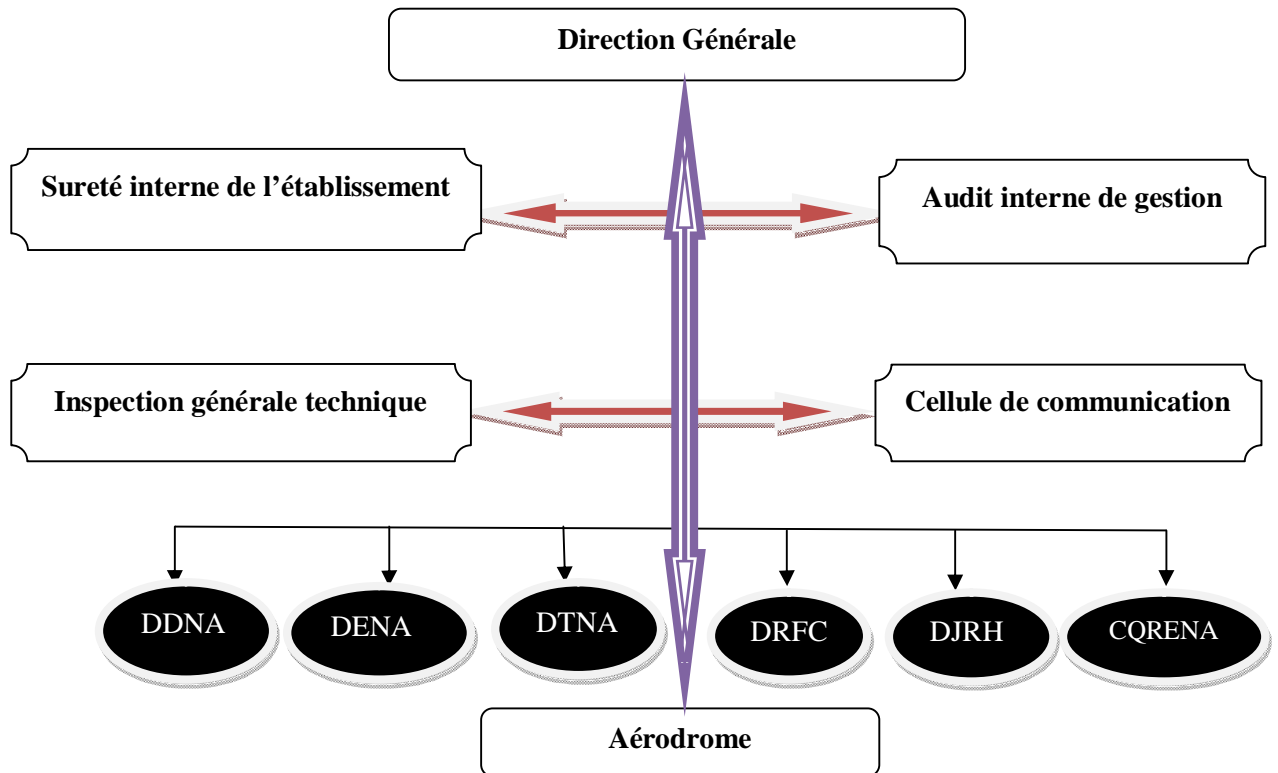
#### **1.4. Missions de l'ENNA**

Les principales missions de l'ENNA consistent à :

- Assurer le service public de la sécurité de la navigation aérienne pour le compte et au nom de l'État;
- Assurer la sécurité de la navigation aérienne dans l'espace aérien national ou relevant de la compétence de l'Algérie ainsi que sur et aux abords des aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique;
- Mettre en œuvre la politique nationale dans ce domaine, en coordination avec les autorités concernées et les institutions intéressées;
- Veiller au respect de la réglementation des procédures et des normes techniques relatives à la circulation aérienne et à l'implantation des aérodromes, aux installations et équipements relevant de sa mission;
- Assurer l'exploitation technique des aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique;
- Assurer la concentration, la diffusion ou la retransmission au plan national et international des messages d'intérêt aéronautique ou météorologique.

#### **1.5. Organisation de l'ENNA**

L'Etablissement National de la Navigation Aérienne est structuré comme suit :



**Figure 1.1 : Organisation de l'ENNA**

- ❖ **DDNA** : Direction de Développement de la Navigation Aérienne.
- ❖ **DENA** : Direction d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
- ❖ **DTNA** : Direction Technique de la Navigation Aérienne.
- ❖ **DRFC** : Direction des Ressources, des Finances et de la Comptabilité.
- ❖ **DJRH** : Direction Juridique et Ressources Humaines.
- ❖ **CQRENA** : Centre de Qualification, de Recyclage et d'Expérimentation de la Navigation Aérienne.
- ❖ **AERODROMES** : Directions de la Sécurité Aéronautique.
  - ✓ 25 Aérodrômes nationaux.
  - ✓ 11 Aérodrômes internationaux.

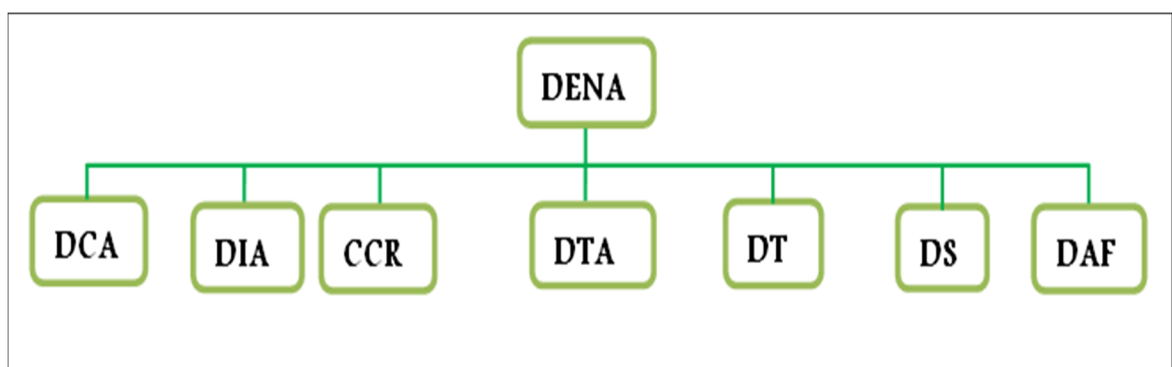
### **1.6. Direction de l'Exploitation de la Navigation Aérienne (DENA)**

La Direction de l'Exploitation de la Navigation Aérienne (DENA) est chargée de:

- Assurer la sécurité et la régularité de la navigation aérienne ;
- Gérer et contrôler l'espace aérien (en route et au sol) confié par le centre de contrôle régional (CCR) et les différents départements de la circulation aérienne ;

- Veiller à la bonne gestion technique au niveau des aérodromes ;
- Mettre à la disposition de tous les exploitants le service de l'information aéronautique ainsi que les informations météorologiques ;
- Gérer les services de la télécommunication aéronautique ;
- Emettre la facturation des redevances de la navigation aérienne de l'entreprise ;
- Assurer le service de sauvetage et de lutte contre les incendies aux aérodromes.

La Direction de l'Exploitation de la Navigation Aérienne comprend six (06) Départements et un Centre de Contrôle Régional.



**Figure 1.2 :** Organisation de la DENA

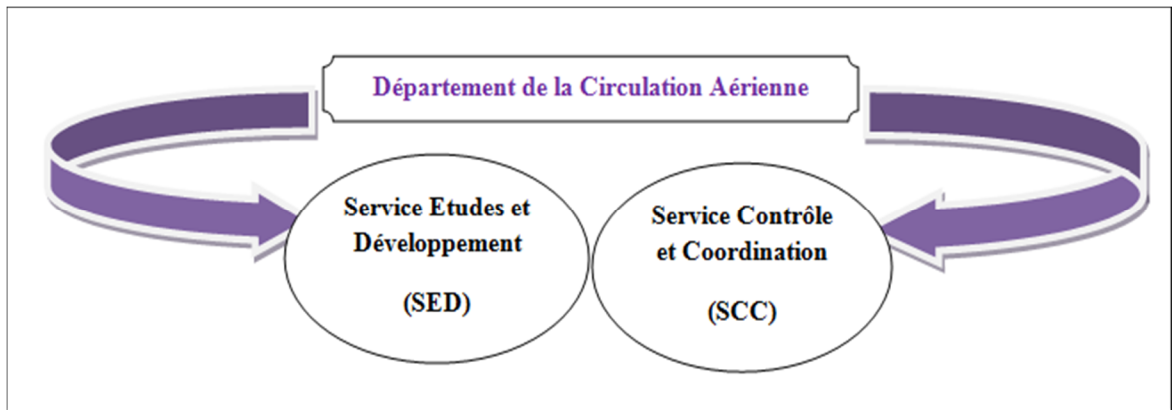
- ❖ **DCA** : Département Circulation Aérienne.
- ❖ **DIA** : Département Informations Aéronautiques.
- ❖ **CCR** : Centre de Contrôle Régional.
- ❖ **DTA** : Département Télécommunications Aéronautiques.
- ❖ **DT** : Département Technique.
- ❖ **DS** : Département Système.
- ❖ **DAF** : Département Administration et Finances.

### **1.6.1. Le Département de la Circulation Aérienne (DCA)**

Le département de la circulation aérienne est chargé du contrôle et du suivi de l'espace aérien géré par les aérodromes et le CCR ainsi que les études liées au développement de la navigation aérienne. Il chapeaute deux services :

- Le Service Etudes et Développement (SED) ;

- Le Service Contrôle et Coordination (SCC).

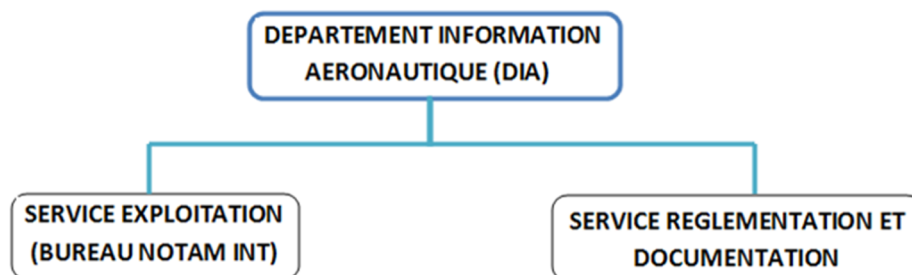


**Figure 1.3 :** Organisation de DCA.

### **1.6.2. Le Département de l'Information Aéronautique (DIA)**

Le département d'information aéronautique supervise deux services qui lui sont directement rattachés:

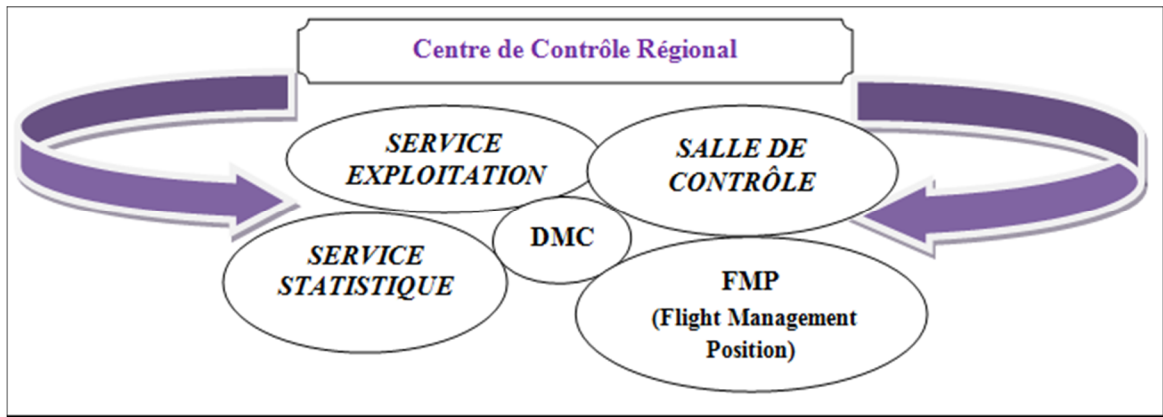
- Le Service Exploitation NOTAM ;
- Le Service Documentation et Réglementation.



**Figure 1.4 :** Organisation du DIA

### **1.6.3. Centre de Contrôle Régional (CCR)**

Le Centre de Contrôle Régional d'Alger centralise cinq (05) divisions principales pour assurer l'exploitation journalière du trafic aérien :



**Figure 1.5 :** Organisation du CCR

#### **1.6.4. Département Télécommunication Aéronautique (DTA)**

Le département télécommunication aéronautique, appelé communément Bureau Central de Télécommunication (BCT) à vocation nationale et internationale, est défini comme un service de télécommunication entre deux points fixes pour la sécurité de la navigation aérienne.

Le réseau du service fixe des télécommunication aéronautique RSFTA est défini au chapitre 1 du volume 2 de l'annexe 10 de l'OACI comme un réseau de circuit fixe aéronautique coordonné sur le plan mondial destiné dans le cadre du service fixe aéronautique à l'échange de communications entre les stations aéronautiques de ce réseau.

#### **1.6.5. Département Technique (DT)**

Le département technique travaille en système brigadier et joue un rôle très important dans l'organisation et la coordination entre les différentes structures afin d'assurer :

- La continuité de l'information messagerie entre les différents organes qui exploitent la navigation aérienne ;
- La continuité de communication vocale entre les avions, les aéroports, les centres de contrôle nationaux et internationaux ;
- La continuité des informations RADAR, pour bien gérer et organiser l'espace aérien et la circulation aérienne ;
- L'approvisionnement en énergie électrique pour les différentes structures de la DENA.

### **1.6.6. Département Système (DS)**

Le département système (DS) de la direction de l'exploitation de la navigation aérienne est structuré en deux services :

- Le Service Maintenance Système(SMS) ;
- Le Service Intégration et Développement (SID).

### **1.7. Conclusion**

L'Établissement National de la Navigation Aérienne exploite non seulement des aéroports mais fournit aussi des installations et des services de navigation aérienne aux aéroports algériens dont la prestation de ces services est fondée sur le volume de trafic à l'aéroport.

L'État examine actuellement ces services pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins des milieux de l'aviation tout en assurant la sécurité tant sur le plan national qu'international.

Il consulte également les milieux en question et les parties visées sur les possibilités de commercialisation du réseau de navigation aérienne.